

110 0 0200 11100101 1010 1 110 0 11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110
 1001010101110001101 01 010 10 01001 01 1 élection CE Titulaires + suppléants 00
 010 1 0101 01 01 010 10010 1010 01 0 01 1 élection DP Titulaires + suppléants 00
 1010101001 10 1010 100011 10 11 1 011 4 bonnes occasions de 01
 100 110 01 01 01010 01 0 10001010101 10 voter pour SUD GFI et CGT 000
 011 01 1 000 10011100 0101 01001 11 011 11 1101 10001 1 1 1 10010010



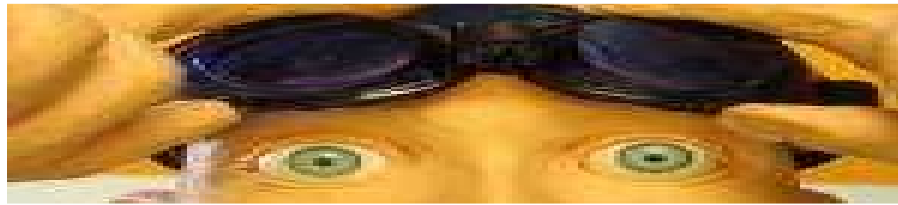
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

14
 Juin
 2011
 N°66

SOMMAIRE

Elections : page 1
 Consternation : page 1
 Négociation : page 1
 Communication, recul de la direction, et enfin adhésion: page 2



Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Leçons du premier tour des élections

Grands vainqueurs : nos listes d'union SUD GFI / CGT arrivent en tête avec 41%

Les salariés de l'UES GFI nous confirment leur confiance, ce qui fait d'autant plus plaisir que c'est le résultat d'années de travail de terrain au quotidien. Car dans le secteur des SSII les préjugés poussent en général les salariés à voter pour des confédérations à image modérée. Ceux qui ont voté pour nous savent pour qui ils ont voté.

SUD Groupe GFI est toujours le premier syndicat du groupe

Nous confirmons que nous sommes le premier syndicat dans l'UES GFI avec 30,13%, et le seul syndicat qui soit représentatif dans TOUS les établissements de l'UES GFI.

Ce résultat est de fait moins bon que celui de 2007 (plus de 50%), ce qui est essentiellement dû au développement des autres syndicats qui ont pu présenter beaucoup plus de listes dans les divers CE qu'il y a 4 ans. Par exemple la CFDT, qui arrive en 2e position avec 21,04%, a présenté des listes dans 7 CE sur 10, contre 2 CE seulement en 2007 (les salariés qui voulaient voter CFDT dans la région Ile-de-France ont pu le faire cette année, ils ne pouvaient pas en 2007). C'est la même chose pour la CFE-CGC, la CFTC, et plus encore pour FO qui n'avait pas présenté de listes en 2007 (et dont le très bon score en Ile-de-France nous a surpris).

Ceci explique que 5 syndicats sur 6 aient obtenu 10% au niveau de l'UES, et soient donc représentatifs. Il est très regrettable qu'une dizaine de voix seulement manque à la CFTC pour obtenir 10%.

Merci à tous ceux qui ont voté pour nos listes et nous ont donné les moyens de continuer à défendre vos droits dans l'ensemble des établissements de l'UES.

(Nota Bene : ces résultats ne sont pas forcément définitifs, cf. ci-contre.)

Pendant ce temps, les incidents de messagerie BPOS continuent :

Combien de mot de passe expirés ce mois-ci sans message d'avertissement ni alerte sur la version deskless ? Un seul remède : appeler la DSI, qui a été submergée d'appels, pour déverrouiller votre compte. Une surcharge de travail importante dans ce service déjà très sollicité, mais pas forcément coûteuse pour GFI... En effet le n° d'appel est surfacturé 0,12 € la minute : dommage pour ceux qui appellent depuis leur téléphone personnel.

La messagerie n'est plus accessible par un autre navigateur qu'Internet Explorer : dommage pour ceux qui souhaitaient consulter leur messagerie depuis un poste Mac ou Linux.

FRANCHEMENT, QUI EST FIER DE CETTE MESSAGERIE CONSTERNANTE A GFI ?

Problèmes pendant les élections

Certains candidats ou syndicats ont fait des actions pouvant fausser les résultats (utilisation illégale de la messagerie gfi ou détournement de fichiers du CE pour envoyer de la propagande aux adresses personnelles des salariés, débauchage de candidats, propos voire tracts calomnieux, ...). **Les enjeux sont importants mais ne justifient jamais de telles méthodes.**

La CFTC, sur la base des éléments la concernant, a demandé l'annulation de l'élection du CE de GFI IP (audience prévue le 24 juin au Tribunal d'Instance de St Ouen) avec des arguments assez solides. Y aura-t-il d'autres actions ? (A suivre)

Négociation du statut des salariés ex-Arès : la direction aux abonnés absents

La négociation sur les conditions de passage des salariés ex-Arès au statut GFI avait commencé le 11 mai par la question des congés et RTT. Il a fallu une matinée de vive argumentation des syndicats (principalement SUD GFI mais nous n'étions pas les seuls à batailler, heureusement, car l'union fait la force) pour obtenir que les salariés ex-Arès bénéficient à partir de juin 2011 de 27 jours de CP, 10 jours de RTT, et que les jours de RTT acquis entre janvier et mai 2011 et pas encore soldés à fin mai soient conservés (à prendre avant fin août).

La direction avait ensuite pris note de nos revendications sur le régime des astreintes, le paiement des heures travaillées la nuit et le week-end, et devait nous informer « rapidement » de ses propositions. La négociation devait reprendre le vendredi 10 juin (date fixée depuis janvier) : la direction a annulé la réunion. La suite en juillet, peut-être...

Union syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

0011 0101 11 001 101001 0101010 1 010 110 11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110
 0 0200 11100101 1010 1 110 00101110001101 01 1 élection CE Titulaires + suppléants 00
 01 010 10 01001 010 1 0101 01 01 010 10010 01 1 élection DP Titulaires + suppléants 00
 1010 01 0 1010101001 10 1110101100011 10 11 011 4 bonnes occasions de
 1 100 110 01 01 01010 010 10001010101 011 01 10 voter pour SUD GFI et CGT
 01 1 000 10011100 0101 01001 011011 01 000 11 011 11 1101 10001 1 1 1

Pour pouvoir communiquer rapidement avec vous et vous consulter :

Inscrivez-vous vite sur <http://sudgfi.free.fr/adresses>

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom et adresse (électronique et postale) personnelle pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants (consultation avant signature d'accord par exemple).

Qu'est-ce que les heures excédentaires ?

Lorsqu'un salarié effectue des heures au-delà de son horaire hebdomadaire habituel (37h en général), il fait des heures dites supplémentaires, qui doivent être payées en plus du salaire de base, et avec une majoration (une heure sup est payée plus cher qu'une heure de travail normale).

Lorsqu'un salarié est absent une journée dans la semaine (jour férie, maladie, RTT, ...), il doit logiquement faire 4/5 de son horaire hebdo habituel (soit 29h36 si c'est 37h par semaine). S'il fait des heures au-delà de cet horaire, les heures en plus sont des heures excédentaires, qui doivent aussi être payées en plus du salaire de base, mais au taux normal. (Idem pour 1/2 journée d'absence, 2 jours d'absence, etc.)

La chambre sociale de la Cour de cassation a mis en délibéré au mercredi 29 juin sa décision dans l'affaire du forfait-jour. (A suivre)

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS et RS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

- Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
- Malik BELKADI (Nantes) 06 88 49 86 88
- Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
- Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59
- Dominique GEHANT (Némausc, Nîmes) 04 66 28 78 61
- Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44
- Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
- Jean-Luc LOUIS (Issy-Industrie) 06 74 20 89 73
- Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
- Alexandre PESANTI (RS au CE de GFI IP) 06 88 87 71 62
- Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
- Alexis ZADOUNAISKY (Délégué Syndical Central) 06 75 24 70 09

SUD GFI fait reculer la Direction: les heures excédentaires enfin payées !

Jusqu'à présent GFI refusait toute prise en compte de ces dépassements d'horaire dans les semaines incomplètes (cf.ci contre).

Ainsi certains managers peu scrupuleux se permettaient de demander le rattrapage des heures d'absences pour maladie, sans rémunération supplémentaire. De même les salariés travaillant chez un client aux 39 heures hebdo, et à qui des heures sup sont payées chaque semaine: les semaines où ils étaient absents ne serait-ce qu'une demi-journée, ils ne recevaient aucun paiement pour les heures effectuées en supplément chaque jour.

Après de nombreuses questions DP, interventions en CE et courriers recommandés de SUD GFI, la Direction a compris que nous ne lâcherions pas et nous a donné raison.

Le calcul sera désormais conforme aux textes et l'application CRA35 a été modifiée en conséquence : pour les semaines comportant des absences, les heures effectuées au-delà de l'horaire normal seront décomptées dans une nouvelle colonne du CRA35 et seront rémunérées au taux normal sans majoration (tant que la durée hebdomadaire n'est pas dépassé, et avec majoration pour les heures qui dépassent éventuellement).

Par exemple, pour une semaine de travail avec les horaires suivants :

lundi 0h (RTT), mardi 7h24, mercredi 9h24, jeudi 7h24, vendredi 7h24

les 2 heures effectuées au-delà de l'horaire normal le mercredi seront rémunérées au taux normal.

✂-----

NOM : _____ Prénom: _____
 Date de naissance : / / _____ Téléphone perso : _____ Téléphone pro : _____
 Adresse : _____
 Code postal : Ville : _____ adresse e-mail perso : _____
 Société : Ville/Agence : _____ Qualification : _____
 Date : / / _____ Signature : _____

**Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à
 Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES**